

Arrêté N° 2020_00465_VDM

**SDI 18/279 - ARRÊTÉ DE MAINLEVÉE DE PÉRIL GRAVE ET IMMINENT - 60, RUE DU
COMMANDANT MAGES - 13001 - 201805 C0094**

Nous, Maire de Marseille,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2131-1

Vu les articles L.511.1 à L.511.6 ainsi que les articles L.521.1 à L.521.4 du code de la construction et de l'habitation

Vu les articles R.511.1 à R.511.11 du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article R.556-1 du code de justice administrative,

Vu l'arrêté de délégation de fonction consentie par le Maire n°14/252/SG du 14 avril 2014, à Monsieur Ruas en matière notamment de Police des Immeubles menaçant ruine et d'insécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation,

Vu l'arrêté de péril grave et imminent n°2019_00494_VDM du 11 février 2019, qui interdit pour raison de sécurité l'occupation de l'immeuble sis 60, rue du Commandant Mages - 13001 MARSEILLE, ainsi que le trottoir le long de la façade.

Considérant que l'immeuble sis 60, rue du Commandant Mages - 13001 MARSEILLE, référence cadastrale n°201805 C0094, Quartier Saint Charles, appartient, selon nos informations à ce jour, en copropriété aux personnes et sociétés listées ci dessous, ou à leurs ayants droit:

- Lot 1 – 184/1000èmes : INDIVISION [REDACTED]

- Lot 2 et 3 – 222/1000èmes : SCI [REDACTED]

- Lots 4, 5 et 9 – 297/1000èmes : [REDACTED]

- Lot 6 – 111/1000èmes : INDIVISION [REDACTED]

- Lot 7 - 111/1000èmes : [REDACTED]

- Lot 8 – 75/1000èmes : SCI [REDACTED]

Considérant le syndicat des copropriétaires de cet immeuble pris en la personne du Cabinet [REDACTED] syndic, domicilié [REDACTED] MARSEILLE,

Considérant l'attestation de réalisation des travaux de réparation définitifs des désordres visés dans l'arrêté de péril grave et imminent n°2019_00494_VDM du 11 février 2019, établie le 10 février 2020 par Monsieur Jérémie SORIA de la société MODUO SUD, domicilié 121, La Canebière - 13001 MARSEILLE :

ARRÊTONS

Article 1 Il est pris acte de la réalisation des travaux attestés le 10 février 2020 par Monsieur Jérémie SORIA de la société MODUO SUD, dans l'immeuble sis 60, rue du Commandant Mages - 13001 MARSEILLE.

La mainlevée de l'arrêté de péril grave et imminent n°2019_00494_VDM du 11 février 2019 est prononcée.

Article 2 L'accès à l'immeuble sis 60, rue du Commandant Mages - 13001 MARSEILLE est de nouveau autorisé.

Les fluides de cet immeuble autorisé peuvent être rétablis.

Article 3 L'accès au trottoir le long de la façade est de nouveau autorisé.

Le périmètre de sécurité sera retiré par la Métropole Aix Marseille Provence.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié sous pli contre signature au syndicat des copropriétaires pris en la personne du Cabinet [REDACTED] syndic, domicilié [REDACTED] [REDACTED] MARSEILLE.

Article 5 Le présent arrêté sera transmis au Président de la Métropole Aix Marseille Provence, Direction de la Voirie, au Bataillon de Marins Pompiers, à la Ville de Marseille, Service de la Mobilité et de la Logistique Urbaines, aux organismes payeurs des aides personnelles au logement, au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du lieu de situation de l'immeuble.

Article 6 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Julien RUAS

Monsieur l'Adjoint délégué au Bataillon de
Marins-Pompiers et à la Prévention et la
Gestion des Risques Urbains

Signé le : 19 février 2020